



A Asnières-La-Giraud - mai 2022

Monsieur le maire
d'Asnières-La-Giraud
aux
habitants de la commune

Objet : Informations nécessaires.

Chères Asniéroises, chers Asniérois,

Souvenez-vous, il y a quelques mois, suite aux diverses interrogations du service instructeur concernant vos déclarations de travaux, je me suis tourné de suite vers vous pour vous faire part des lacunes concernant les déclarations auprès de ce service.

Certains d'entre vous (pas tous) sont venus en mairie pour régulariser leur(s) situation(s). Pour celles et ceux qui n'ont pas assuré leurs démarches, je vous conseille fortement d'entreprendre la ou les déclarations auprès du service de l'urbanisme. (En mairie).

Aujourd'hui, je reviens vers vous suite à une réunion qui s'est tenue **le 31 mars 2022** avec la présence des élus et du **responsable du service fiscal**. Ce dernier nous a informé d'un réel souci d'ordre fiscal sur notre commune. D'ailleurs, lors de l'invitation à la population le 6 mai dernier, j'ai tenu à vous faire part de cette situation.

Dans le souci que **toute la population soit informée de** la situation réelle, je vous adresse ce courrier d'information :

Aux dires de Monsieur le contrôleur fiscal, « *de nombreuses déclarations fiscales n'ont pas eu lieu par certains habitants de la commune* ». Il a fait connaître que des contrôles sur les lieux sont en cours pour régulariser les manquements.

Sachez que je suis le premier surpris (voire choqué) des dires de Monsieur le contrôleur, mais je ne peux rien défendre devant l'illégalité (involontaire ou volontaire).

Précisions à connaître :

Lorsque vous remettez à la mairie votre (vos) déclaration (s) d'achèvement de travaux (suite à des travaux), vous devez **impérativement** réaliser une déclaration au service fiscal en remplissant les **fichiers H1 ou IL** que vous pouvez télécharger sur IMPOTS.GOUV.FR (ou bien les obtenir en mairie).

Vos taxes fiscales sont déterminées par rapport à vos biens (valeur locative) que vous avez déclarés au service fiscal.

Pour connaître l'enregistrement réel de vos diverses déclarations fiscales :

Veuillez-vous rendre au centre des impôts de Saintes : SDIF 4 Cours Charles de Gaulle SAINTES 17108 Cedex ou bien

en ligne sur votre espace personnel et sécurisé impots.gouv.fr cliquez sur l'onglet en haut à droite « biens immobiliers ».

Je vous remercie par avance de bien vouloir prendre en considération ces quelques lignes d'informations et de faire le nécessaire au plus vite auprès du service fiscal.(si vous êtes concernés) .

Je vous remercie par avance de votre compréhension.

Je reste à votre disposition ainsi que les agents du service administratif de la mairie pour répondre éventuellement à toutes questions .

Bien à vous
Le maire
Christian FERRU

Mairie d'Asnières-La-Giraud 55 avenue de Saint Jean d'Angely 17400 ASNIERES - LA- GIRAUD
Tel : 05 46 59 07 05 - mairie@asnieres-la-giraud.fr - [https //www asniereslagiraud17.com](https://www.asniereslagiraud17.com)